

CONVENTION FAPI N° 2019 - 2A

- Vu** la décision de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides d'État sous forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,
- Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 des Finances pour 2017 portant création du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion en son article 89,
- Vu** le décret n° 2017-202 du 17 février 2017 relatif à la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion,
- Vu** la convention F.A.P.I. 2017-2019 conclue le 25 avril 2017 entre l'État et le Département en application de l'article L.263-2-1 du Code de l'action sociale et des familles,
- Vu** la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu** l'approbation du Pacte Territorial d'insertion 2017-2020 par la Commission Permanente du 21 Décembre 2016,
- Vu** la demande de financement formulée par le bénéficiaire dans le cadre de l'Appel à Projets F.A.P.I. 2017-2019,
- Vu** la décision du Comité de pré-sélection en date du 13 novembre 2019 réuni dans le cadre de l'appel à projet F.A.P.I.,
- Vu** la décision de la Commission Permanente en date du 21 janvier 2020,

Entre **le Département de Tarn et Garonne**, représenté par Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, autorisé à signer la présente convention conformément à la délibération de la Commission Permanente en date du 23 janvier 2018, ci-après désigné par les termes « le Département », d'une part,

Et **l'Association «AFORMAC»** (N° SIRET: 32396166400220) ayant son siège social 27 Bd des Minimes – 31200 TOULOUSE, représentée par Monsieur COURBEBASSE Pierre, Président, dûment habilité, ci-après désigné par les termes « le bénéficiaire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la Convention F.A.P.I. 2017-2019 conclue entre l'État et le Département de Tarn-et-Garonne, ce dernier s'est engagé à renforcer sa politique d'insertion bénéficiant ainsi d'un soutien financier apporté par le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Pour l'aider dans sa mission, de lutte contre l'exclusion, d'inclusion et d'accompagnement des publics en situation de précarité, le Département de Tarn-et-Garonne a choisi de financer, grâce à ce fonds, la mise en œuvre de l'opération d'insertion, portée par le bénéficiaire, dans le cadre d'un Mandat d'Intérêt Général au sens de la décision communautaire du 20 décembre 2011 (n°C2011-9380).

Les obligations de service public assumées par le bénéficiaire **portent sur l'accompagnement vers l'appropriation des compétences numériques/ l'accompagnement vers l'autonomie sociale par l'acquisition des savoirs de base et/ou par l'apprentissage de la langue.**

ARTICLE 1 : OBJET ET ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre l'opération suivante décrite en annexe 1 :

	Action	Territoire d'intervention	Coût total pour 2020	Objectif d'orientations pour 2020
« Parcours Linguistique »	« FLI-Français Langue d'Intégration »	Montauban	14 700 €	14 Personnes
		Castelsarrasin	14 700 €	14 Personnes
		Montech	12 600 €	12 Personnes
		Réalville	12 600 €	12 personnes
		Valence d'Agen	12 600 €	12 personnes

Les annexes techniques et financières précisent les outils utilisés, les territoires d'intervention, les objectifs, les moyens, le coût de l'opération, le plan de financement et les indicateurs de réalisation.

Ces annexes constituent, avec le présent document, les pièces contractuelles de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer le service Insertion du Conseil Départemental, agissant en sa qualité de service instructeur chargé du suivi du dossier : instruction, programmation, conventionnement, suivi et contrôle de service fait, de toute modification qui pourrait intervenir dans la mise en œuvre de l'opération, ses caractéristiques techniques et financières telles que définies dans la présente convention et ses annexes.

ARTICLE 2 : COUT DE L'OPERATION ET PARTICIPATION DU DEPARTEMENT

Le financement de l'opération sera assuré par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Le Département contribue financièrement sous forme de subvention.

Le coût total maximal éligible de l'opération est d'un montant de **67 200 €** pour un objectif de **64 accompagnements d'une durée de 3 mois renouvelables une fois**.

Le plan de financement global du projet en dépenses et en ressources est précisé dans l'annexe jointe qui fait partie intégrante de la présente convention. Ces montants sont prévisionnels dans la mesure où les montants définitifs de la subvention versée par le Département seront calculés en fonction du taux de réalisation des objectifs. Le taux d'intervention budgétaire du Département est donc de 100% du montant total maximum des dépenses autorisées au budget prévisionnel conventionné.

Lors de la mise en œuvre de l'action, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation, à la hausse ou à la baisse, de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé au 1er alinéa de cet article. Le bénéficiaire notifie ces modifications au Département par écrit dès qu'elle peut les évaluer. Ce dernier doit donner son accord sur les modifications de contenu autant que budgétaires. Le versement du solde ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de ces modifications.

Si le bénéficiaire final de l'action conclut un contrat en CDD ou en CDI avant le terme de son orientation, le Département s'engage à verser la totalité de l'aide prévue pour les 3 mois de cette orientation.

Une réduction de l'aide financière sera appliquée en cas de constat d'un sur-financement de l'opération ou de sa réalisation partielle au regard des objectifs.

ARTICLE 3 : PERIODE D'EFFET DE LA CONVENTION ET D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

La période d'effet de la présente convention court **du 01/01/2020 au 31/12/2020 et la période de réalisation du 01/01/2020 au 31/12/2020**.

ARTICLE 4 : PLATEFORME D'EVALUATION ET D'ORIENTATION DE FORMATION LINGUISTIQUE

Le bénéficiaire devra impérativement s'inscrire sur la plateforme d'évaluation et d'orientation du CIBC – formation linguistique mise en place en 2019.

Cette plateforme est directement destinataire des fiches de liaisons des prescripteurs et a pour mission :

- le diagnostic des besoins linguistiques de chaque personne orientée
- l'orientation appropriée vers les structures et le suivi des parcours
- l'accompagnement et le soutien des structures adhérentes à la démarche de parcours de formation linguistiques
- le recueil et l'analyse des données relatives à la demande et à l'offre existante
- l'évaluation individuelle de la montée en compétences en fin de formations

Le public sera donc orienté sur l'action du bénéficiaire par la plateforme. A la fin de l'accompagnement, le bénéficiaire aura l'obligation de transmettre ses conclusions (bilan) via la fiche de liaison à la fois à la plateforme, qui procédera à l'évaluation finale de la personne, et au Service Insertion du Conseil Départemental.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT DE L'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Département de Tarn-et-Garonne et le comptable assignataire est le Payeur départemental de Tarn et Garonne.

L'aide financière du Département est imputée à l'article 657424-564 FAPI du budget départemental. Le paiement de l'aide du Département sera effectué selon les modalités suivantes :

- 25 % à la signature de la convention **sous réserve d'une attestation de démarrage de l'action signée du Président ou du Délégué.**
- le solde calculé sur la base des résultats et après production, au plus tard à la date indiquée à l'article 6-3, d'un bilan d'exécution financier, qualitatif et quantitatif. Le paiement final ne pourra être effectué qu'après production et acceptation de ce bilan par le Département.
-

ARTICLE 6 : PRODUCTION DU BILAN FINAL

6.1 Dépenses à déclarer

Les dépenses déclarées doivent correspondre à des dépenses effectivement supportées par le bénéficiaire et justifiées par des factures acquittées ou des pièces comptables de valeur probante équivalente, à savoir :

- pour les opérateurs privés, les factures ou pièces certifiées payées (mention portée par un commissaire aux comptes ou un expert comptable, sur chacune ou sur une liste récapitulative) ou accompagnées des relevés de compte bancaire du bénéficiaire faisant apparaître les débits correspondants,
- pour les opérateurs publics, copie des factures ou pièces accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par leur comptable public.

Les dépenses déclarées doivent avoir été réalisées durant la période fixée à l'article 3 et avoir été acquittées ou avérées à la date de transmission du bilan correspondant.

6.2 Transmission des informations

Le bénéficiaire effectuera une synthèse de l'intervention qu'il aura réalisée auprès de la personne suivie et la transmettra au terme de chaque période de 3 mois **au Service Insertion du Conseil Départemental et à la plateforme**

6.3 Bilan final

Pour obtenir le versement du solde de l'aide, le bénéficiaire dépose auprès du service instructeur désigné à l'article 1 un bilan final qualitatif, quantitatif et financier comprenant :

- une synthèse qualitative des résultats de l'opération et un descriptif des conditions de réalisation,
- l'état des dépenses déclarées, avérées et justifiées par la production des pièces décrites à l'article 5.1.
- l'état détaillé des réalisations physiques, au travers notamment du renseignement des indicateurs de réalisation et la liste des participants à l'opération avec, pour chacun, les dates d'entrée et de sortie dans l'opération ainsi que les fiches d'émargement dûment signées par chaque participant,
- l'état détaillé des ressources – autres que celles apportées par la présente convention - effectivement perçues,
- un renseignement des indicateurs prévus éventuellement à l'annexe technique de présentation de l'opération.

Ce bilan final d'exécution qualitatif, quantitatif et financier de l'opération sera produit au plus tard le **31 décembre 2020**. Toutes les dépenses déclarées doivent être avérées à cette date et justifiées par la production des pièces certifiées par le comptable assignataire ou le commissaire aux comptes, tant pour ce qui concerne les dépenses directes (salaires, ...) que les dépenses indirectes (loyers, factures...).

Toutes les pièces attestant de la réalité des produits et services rendus (feuilles d'émargement, rapport pédagogique, rapport d'activités, etc.) et des quantités d'unité d'œuvre nécessaires à leur réalisation (temps passé, etc.), sont tenues à la disposition du service instructeur désigné à l'article 1 et doivent lui être communiquées sur simple demande de sa part.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE

Le bénéficiaire s'engage à :

- produire, sur simple demande du service instructeur désigné à l'article 1, tout document justificatif des coûts réels encourus et des ressources perçues ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'opération objet de la présente convention,
- présenter toutes les pièces justificatives qui doivent être conservées jusqu'à la fin de la troisième année suivant le versement du solde de l'aide, en cas de contrôle opéré par toute autorité habilitée,
- utiliser une comptabilité séparée ou une codification adéquate des dépenses et ressources afférentes à l'opération, en particulier par enlèvement des justificatifs permettant la traçabilité des données financières déclarées.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE RESERVE

Le bénéficiaire est soumis à l'obligation de secret professionnel concernant les informations relatives aux publics dont il aurait à connaître dans le cadre de sa mission.

ARTICLE 9 : PERIODE D'EFFET ET REVISION

La présente convention prend effet pour la durée d'exécution des opérations conventionnées présentées à l'article 3.

Dans la limite des crédits votés par l'assemblée départementale, des avenants en réduction ou augmentation des orientations pourront être conclus et feront partie de la présente convention et seront donc soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Toute demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme écrite précisant l'objet de la modification, sa cause et, éventuellement, les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 10 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

Résiliation à l'initiative du Département

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou du refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil Départemental peut mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Lorsque l'aide a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou lorsque la convention a été détournée de son objet, le Président du Conseil Départemental peut résilier la convention et demander le reversement des sommes indûment perçues.

Le bénéficiaire pour lequel le Département envisage de ~~résilier la convention en est~~ avisé par lettre recommandée ; il dispose d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, pour faire valoir ses observations.

Le bénéficiaire reverse les sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Résiliation à l'initiative du bénéficiaire

Le bénéficiaire qui se trouve empêché d'exécuter les engagements pris au titre de la présente convention peut en demander la résiliation. La convention sera résiliée de plein droit quinze jours après l'envoi par le bénéficiaire au service instructeur désigné à l'article 1, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le bénéficiaire reverse les sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Litiges

Le Tribunal Administratif territorialement compétent connaît des litiges nés de l'exécution de la présente convention. Toutefois les parties contractantes peuvent convenir, à l'initiative de l'une ou l'autre d'entre elles, de faire appel à la procédure de conciliation avant toute saisine de la juridiction administrative.

Montauban, le
(En deux exemplaires originaux)

Pour le bénéficiaire ,
Le représentant légal,
nom, fonction, cachet et signature

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,



ANNEXE

B1 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION – FAPI 2019		
Fiche n°1	Calendrier prévu : 01/01/2020 au 31/12/2020	
Titre de l'action : Français à Visée Professionnelle		
Nom de l'organisme : AFORMAC		
Adresse : 1070 boulevard Blaise Doumerc - 82 000 Montauban		
Tél : 09 72 50 41 18	Port : 06 87 78 12 04	Mail : e.tur@aformac.fr

Nombre de bénéficiaires prévus : 64	Coût par bénéficiaire : 1050 €
Nombre d'intervenants / personnels sur l'action : 4	Nombre de jours intervenants : 200

Dépenses	Année 2020	
	€	%
Dépenses directes (1+2+3+4)	67 200 €	100%
1. Personnel	40260 €	60%
2. Fonctionnement	22410 €	33.3%
3. Prestations externes	- €	0%
4. Liées aux participants	4530 €	6.7%
Dépenses indirectes de fonctionnement		0%
Dépenses totales	67 200 €	100%

Ressources	Année 2020	
	€	%
FAPI	67 200 €	100%
autres financements publics	- €	-
DIRECCTE		-
collectivités & divers		-
autofinancement	€	0%
Ressources totales	67 200 €	100%

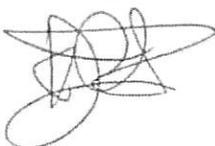
Les dépenses indirectes de fonctionnement ("frais généraux") ne peuvent dépasser 20 % des dépenses directes justifiées, hors prestations externes

Pour le porteur de projet,
 Nom, prénom, fonction du signataire

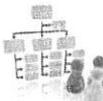
Le Président du Conseil Départemental
 de Tarn-et-Garonne

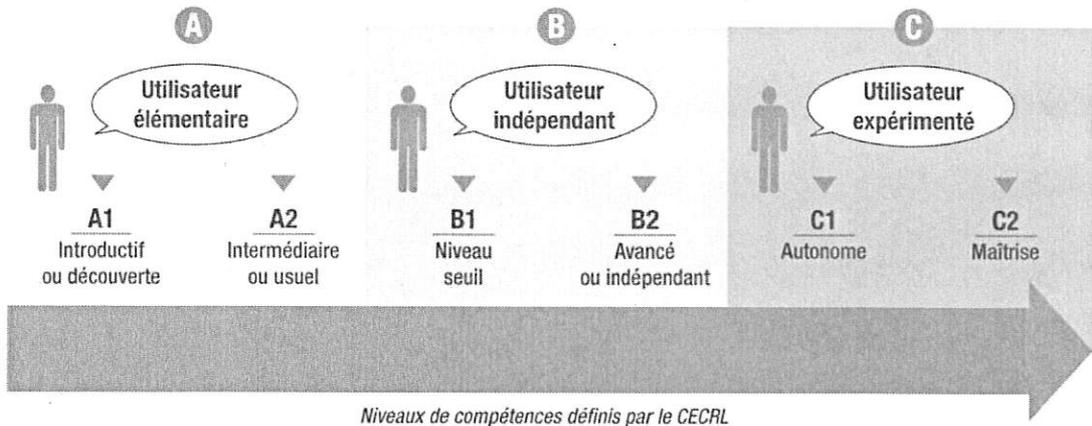
AFORMAC
 27 boulevard des minimes - 31200 Toulouse
 Email : aformacmp@aformac.fr
 Siret : 323 961 664 00220

Katherine LECHEUREL
 Directrice



Nom de la structure	<p style="text-align: center;">AFORMAC</p> 
Intitulé de l'action	<h2>Français à Visée Professionnelle</h2>
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	<p>Date de démarrage : Février 2020</p> <p>Actions de formation de 3 mois réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Session au printemps - Session à l'automne 
Type de structure	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation (N° Déclaration d'Activité 8363 00301 63 – Préfecture de Clermont-Ferrand) qui a pour vocation le développement de la qualification et l'accompagnement à l'emploi - Présent dans 4 régions : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes et Centre-Val de Loire - Proposant des cours de Français Langue d'Intégration (FLI) dans le Tarn et Garonne sur le dispositif de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) depuis 2009, sur le dispositif FAPI depuis 2018 ainsi que pour le compte d'entreprises privées - Expérimenté en Français à visée professionnelle dans le cadre du dispositif de formation linguistique proposé par Pôle Emploi en 2016-2017 ainsi qu'au sein d'entreprises spécialisées - Agréé centre de passation du Test de Connaissances du Français (TCF) depuis 2018 pour la demande de carte de résident et la naturalisation française - Opérateur OFII pour les formations civiques depuis 2018 dans tous les départements de Midi-Pyrénées - Certifié ISQ-OPQF depuis 1994 - Référencé au DATADOCK N° Id DD 000 4966 depuis mai 2017 - Labellisé Certif Région Occitanie (label qualité régional) pour 2018-2020 - Engagé sur les priorités de lutte contre les discriminations par le biais de la promotion des parcours des migrants et de l'égalité femmes/hommes : une référente handicap ainsi qu'une référente égalité professionnelle présentes au sein de l'équipe régionale - Bonne maîtrise des acteurs départementaux dans les domaines de l'emploi, du social et de l'économie. <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;">    </div>
Adresse Tél / Courriel	<p>Siège social : 37 boulevard Aristide Briand - 63000 Clermont Ferrand</p> <p>Agence régionale : 27 boulevard des Minimes – 31 200 Toulouse aformacmp@aformac.fr / 05 65 35 04 77</p>

	<p>Agence départementale du Tarn et Garonne : 1070 boulevard Blaise Doumerc – 82 000 Montauban aformac82@aformac.fr / 05 63 91 22 81</p>																		
Nom du responsable	Katherine LECHEVREL – Directrice Occitanie																		
Nom du responsable pédagogique	Emmanuelle TUR - Coordinatrice pédagogique Titulaire d'un Master 2 'Maîtrise de la langue et Politiques d'intégration' 7 ans de coordination / 15 ans de formation FLE-FLI Référente Egalité professionnelle																		
Coordonnées	e.tur@aformac.fr / 09 72 50 41 18																		
Nombre de salariés et qualification	<p>L'équipe d'AFORMAC est diplômée et s'appuie sur un savoir-faire expérimenté en Français Langue Etrangère (FLE). Notre équipe connaît bien les publics migrants et œuvre à favoriser leur intégration. La pédagogie proposée est adaptée aux besoins linguistiques des stagiaires et individualisée, tenant compte de leurs parcours et compétences.</p> <p>Spécialiste de ces publics et de leur spécificité, notre équipe sait s'adapter et gérer de façon efficiente l'hétérogénéité des profils d'apprenants, spécifique à la formation pour adulte.</p> <p>L'équipe pédagogique participe régulièrement à des formations de formateurs, notamment auprès de Ressources et Territoires et de l'École des Droits de l'Homme, ainsi qu'à des Mooc (Massive Open Online Course : Formations en ligne ouvertes à tous) spécialisés dans l'enseignement du français langue étrangère (CAVILAM).</p> <p> 5 formatrices salariées diplômées accompagnent les stagiaires, en lien avec la coordinatrice, dans leur apprentissage au sein d'AFORMAC Tarn et Garonne :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la formatrice</th> <th>Diplôme obtenu</th> <th>Expérience</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANTIGNAC Muriel</td> <td>Master 1 Langues</td> <td>12 ans</td> </tr> <tr> <td>FELTRIN Coralie</td> <td>Licence Sciences de l'Education</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>MUNOZ Marie-Pierre</td> <td>Maîtrise Français Langue Etrangère (FLE)</td> <td>16 ans</td> </tr> <tr> <td>PANIANDY Anaïs</td> <td>Master 1 FLE en cours</td> <td>3 ans</td> </tr> <tr> <td>PLOURABOUE Sandrine</td> <td>Maîtrise Français Langue Etrangère (FLE)</td> <td>26 ans</td> </tr> </tbody> </table> <p>En appui de l'équipe d'enseignement, une conseillère en insertion professionnelle, Fabienne CARPENTIER, intervient en qualité de "Personne Ressources". Son action est prioritairement menée en direction des ateliers de techniques de recherche d'emploi et des rencontres entreprises organisées au sein de notre centre de formation.</p>	Nom de la formatrice	Diplôme obtenu	Expérience	ANTIGNAC Muriel	Master 1 Langues	12 ans	FELTRIN Coralie	Licence Sciences de l'Education	5 ans	MUNOZ Marie-Pierre	Maîtrise Français Langue Etrangère (FLE)	16 ans	PANIANDY Anaïs	Master 1 FLE en cours	3 ans	PLOURABOUE Sandrine	Maîtrise Français Langue Etrangère (FLE)	26 ans
Nom de la formatrice	Diplôme obtenu	Expérience																	
ANTIGNAC Muriel	Master 1 Langues	12 ans																	
FELTRIN Coralie	Licence Sciences de l'Education	5 ans																	
MUNOZ Marie-Pierre	Maîtrise Français Langue Etrangère (FLE)	16 ans																	
PANIANDY Anaïs	Master 1 FLE en cours	3 ans																	
PLOURABOUE Sandrine	Maîtrise Français Langue Etrangère (FLE)	26 ans																	

Public cible	Toute personne d'origine étrangère en âge d'intégrer le marché du travail et rencontrant des difficultés pour s'exprimer à l'oral et/ou à l'écrit en français peut être orientée sur ces parcours de formation linguistique.
Niveaux de langue visés	<p>Le référentiel du CECRL L'équipe d'AFORMAC s'appuie sur le référentiel du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) pour construire ses formations linguistiques. Ce choix nous permet de répondre au plus près aux besoins des primo-arrivants ayant un projet de vie à long terme en France.</p> <p>Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues décline 6 niveaux dans l'apprentissage des langues. Les trois premiers, que nous proposons au sein de ce projet, sont également attendus au niveau de l'administration française au cours du parcours du migrant qui souhaite s'installer durablement en France. En effet, ceux-ci sont exigés pour valider le Contrat d'Intégration Républicaine signé à l'OFII (niveau A1), pour obtenir une carte de résident (niveau A2) et pour obtenir la naturalisation (niveau B1).</p> <p>4 parcours de niveaux différents du Cadre Commun Européen de référence pour les Langues (CECRL) sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours 1 : Objectif A1.1 : non lecteur/non scripteur - Parcours 2 : Objectif A1 : niveau découverte - Parcours 3 : Objectif A2 : niveau intermédiaire - Parcours 4 : Objectif B1 : niveau seuil <div data-bbox="1165 958 1289 1077" style="text-align: right;">  </div> <p>Ces niveaux sont reconnus au niveau européen et les certifications en Français Langues Etrangère, notamment le Diplôme d'Etude en Langue Française (DEL) et le Test de Connaissance du Français (TCF), sont également basées sur ces critères. L'attestation de niveau délivrée en fin de formation est basée sur le CECRL et fait apparaître le niveau de compétence atteint. Cette attestation permet aux différents acteurs de situer le niveau en français de la personne par rapport à une échelle de niveau reconnue et de pouvoir la positionner ensuite sur d'autres parcours ou formations.</p> <div data-bbox="347 1451 1439 1877" style="text-align: center;">  <p>Niveaux de compétences définis par le CECRL</p> </div>

Sites d'intervention des actions	<p>L'ancrage territorial que nous proposons nous permet d'établir un réel niveau de proximité auprès des publics concernés, souvent empêchés d'entrer en formation par manque de mobilité. Ainsi, nous nous attachons à proposer des sites de formations sur tous les territoires des maisons des solidarités du Tarn-et-Garonne.</p> <p><u>Territoire de Montauban :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de Montauban : AFORMAC - 1070 boulevard Blaise Doumerc – 82 000 <p><u>Territoire de Castelsarrasin-Moissac :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de Castelsarrasin : APAS 82 – 34-36 Boulevard du 4 Septembre - 82 100 <p><u>Territoire de Caussade-Nègrepelisse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de Réalville : Mairie – 38 place des Arcades – 82 440 <p><u>Territoire de Montech-Verdun sur Garonne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de Montech : Mairie - place de la mairie – 82 700 <p><u>Territoire de Valence d'Agen-Beaumont de Lomagne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de Valence d'Agen : MEFI – 29 avenue J. Baylet – 82 400
Capacité d'accueil sur chaque site envisagé sur l'action	<p>Au cours des deux années précédentes, AFORMAC est intervenu dans le cadre du FAPI à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montauban et Castelsarrasin où les prescriptions ont été nombreuses et l'effectif de 14 personnes atteint ; - A Verdun sur Garonne, Réalville et Valence d'Agen où les groupes comptaient entre 7 et 11 personnes. <p>Ainsi pour l'année 2020, suite à la demande du département de mettre en place des actions à effectif modéré, AFORMAC a la capacité d'accueil suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montauban : 1 groupe de maximum 14 personnes - Castelsarrasin : 1 groupe de maximum 14 personnes

- **Réalville** : 1 groupe de maximum 12 personnes
- **Montech** : 1 groupe de maximum 12 personnes
- **Valence d'Agen** : 1 groupe de maximum 12 personnes

Au total, ce sont 64 personnes qui pourront participer à ces actions de formation sur le département.

Dans le souci d'un équilibre financier, ces actions de formation ne pourront être mise en place qu'à partir d'un minimum de 7 personnes positionnées sur les groupes.

Au regard de **notre expérience sur le dispositif FAPI depuis 2018**, nous proposons des **parcours de 150 heures réalisables sur trois mois**, adaptés au public concerné. Ce **parcours est modulable** en fonction de la disponibilité du stagiaire : la programmation hebdomadaire proposée tient compte des contraintes inhérentes notamment aux questions de modes de garde des jeunes enfants ou des problèmes de santé auxquels peuvent être confrontés ce public.



La fréquence hebdomadaire proposée varie de 14 à 21 heures en fonction des niveaux visés et de la disponibilité du stagiaire. La formation se déroule essentiellement sur des journées complètes afin de favoriser l'assiduité des personnes n'habitant pas sur la commune. Une proposition de planning sur des demi-journées pourra être envisagée en cas de contraintes particulières comme citées ci-dessus.

Modalités
pédagogiques

Construction du parcours de formation individualisé

L'individualisation de la formation s'inscrit dans une démarche générale d'adaptation du parcours de formation dispensé aux besoins du bénéficiaire. Le programme est adapté et personnalisé au contexte et au niveau précis des personnes afin de leur permettre d'acquérir les structures linguistiques et le vocabulaire nécessaires dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Les contenus proposés en formation permettront en outre de **consolider leurs compétences** afin de poursuivre l'apprentissage du français et de **favoriser la logique de parcours** pour :

- Se préparer à une insertion professionnelle (s'approprier les techniques de recherches d'emploi) ;
- Accéder à une formation complémentaire : formation linguistique, CléA, Diplôme de compétences en Langue (DCL), DELF, formation professionnelle qualifiante et/ou certifiante... ;
- Accéder à l'emploi en acquérant le vocabulaire technique ou professionnel en langue française.

Le positionnement

Il vient compléter le diagnostic réalisé par la plateforme linguistique. Il est, à l'entrée du parcours, l'élément clé du dispositif d'individualisation. Il est réalisé par la coordinatrice ou la formatrice référente qui suivent et coordonnent tout le parcours de formation du bénéficiaire.

Il a pour objectif d'**orienter le bénéficiaire** vers le type de parcours (profils linguistiques) lui permettant d'atteindre le niveau visé, en fonction de ses acquis, de ses besoins, de ses

Modalités
pédagogiques

objectifs personnels et professionnels et de ses méthodes et capacités d'apprentissage. Cette étape permet d'élaborer un parcours personnalisé et d'adapter le dispositif de formation en termes de contenu, d'outils et de durée pour chaque bénéficiaire. En début de formation, **un livret d'accueil** est remis au stagiaire. Celui-ci présente l'organisme de formation, l'équipe pédagogique, le planning et le programme de formation du stagiaire ainsi que le règlement intérieur de la structure.

Démarche didactique

Notre volonté est de placer le bénéficiaire au cœur de son apprentissage au moyen d'une **pédagogie active** et d'une mobilisation de pratiques collaboratives.

L'individualisation fonde notre démarche pédagogique. À l'issue du positionnement initial, une prise en charge différenciée des publics est réalisée. Elle tient compte des besoins et attentes de chaque bénéficiaire, du degré de maîtrise des savoirs et des facteurs contextuels, qui se traduiront dans le choix des contenus pédagogiques et des outils :

- **Des modules communicationnels et thématiques facilitateurs d'intégration professionnelles** (ateliers liés aux métiers en tension dans le Tarn et Garonne) privilégiant l'oral et la lecture tout en abordant la production écrite et répondant aux besoins des stagiaires ;
- **Des actes de communication concrets** articulés autour d'une progression en spirale permettant de revenir plusieurs fois sur la même notion et de l'approfondir ;
- **Des contenus en rapport avec le référentiel du Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL)** qui s'attachent à développer de manière équilibrée et cohérente les différents champs d'objectifs : fonctionnels et actionnels, grammaticaux, lexicaux, phonétiques ;
- **Des supports pédagogiques adaptés** dont des documents authentiques administratifs ;
- **Une démarche andragogique** qui tient compte du profil d'apprentissage du bénéficiaire.

Suivi de la formation

De façon à co-engager les deux parties, **le contrat pédagogique** est signé par le stagiaire et la coordinatrice. Les objectifs et l'implication de chacune des parties sont ainsi formalisés tant au niveau de l'environnement de la formation et les moyens mis à disposition qu'au niveau des capacités à s'investir dans la construction d'un projet. Il est complété par les **outils administratifs de contrôle** tels que les feuilles d'émargements par demi-journées et les éléments de justification d'absences identiques à ceux fournis en emploi.

L'ensemble des informations concernant l'assiduité des stagiaires apparaît dans **un outil de suivi unique dédié au dispositif : le tableau physico-financier.**

Dans ce tableau apparaît pour chaque stagiaire :

- Le nom du prescripteur
- La situation du stagiaire
- Le lieu de formation
- La date d'entrée et celle de fin de formation
- Le parcours proposé
- Le nombre d'heures de formation suivies mensuellement
- La progression en fin de formation

Modalités
pédagogiques

Ce tableau nous permet de **faire un bilan régulier de l'action**, de tracer les parcours et les budgets engagés tout au long de l'année.

AFORMAC assure également un **suivi pédagogique individualisé des bénéficiaires** tout au long de la formation par le biais :

- D'évaluations formatives en cours de formation : auto-évaluation et co-évaluation à la fin de chaque module suivies d'une remédiation ;
- D'évaluations sommatives à mi-parcours et en fin de parcours : évaluations du niveau de langue sur les quatre compétences (compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite).

Ce suivi permet de **suivre la progression pédagogique et de vérifier l'atteinte des objectifs ainsi que de procéder à d'éventuels ajustements**. Une réunion pédagogique a lieu une fois par mois avec l'équipe pédagogique. Cette réunion est consacrée à l'organisation, les méthodes d'apprentissages, les outils, l'adéquation et l'atteinte des objectifs, les difficultés rencontrées et les remédiations possibles.

Le rôle du formateur référent, en lien avec la coordinatrice, est de proposer :

- Une aide à l'apprentissage de l'autonomie pour mieux comprendre les documents du quotidien et administratifs ;
- Un suivi individuel par le biais de co-évaluations et d'évaluations formatives de façon à pointer les difficultés et y remédier tout au long de la formation ;
- Des temps réguliers de remédiation en sous-groupes ;
- Une évaluation intermédiaire et finale ;
- Un bilan individuel en fin de formation.



Le bilan final

Il est **réalisé et signé conjointement** en fin de parcours avec chaque bénéficiaire puis transmis au prescripteur.

Il permet de :

- **Mesurer l'assiduité** du stagiaire en formation (nombre d'heures suivies) ;
- **Vérifier l'atteinte des objectifs** à partir des résultats d'évaluations intermédiaires et finales ;
- **Délivrer l'attestation** de niveau en accord avec le CECRL ;
- **Prendre en compte la satisfaction du bénéficiaire** en fin de formation par le biais de notre questionnaire de satisfaction ;
- **Envisager avec le stagiaire les poursuites de parcours** dans le cadre de son insertion sociale et professionnelle.

Ce bilan est **une étape importante dans le parcours d'insertion du stagiaire**. Il lui permet de se situer par rapport à ses acquisitions et de se projeter en effectuant des démarches vers une formation professionnelle ou un emploi.

<p>Coût total de l'opération</p>	<p>Afin de répondre à la demande de proximité territoriale, AFORMAC fait une proposition financière tenant compte de l'effectif modéré de ses actions sur certains territoires du département à un taux horaire de 7 euros.</p> <p><u>Exemples</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour une action de formation avec 14 personnes, la tarification est de 14 700 euros. $14 \times 1050 = 14\ 700$ - Pour une action de formation avec 12 personnes, la tarification est de 12 600 euros. $12 \times 1050 = 12\ 600$ <p>Ainsi, le budget pour les cinq actions de formations est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 700 € pour 14 personnes sur le secteur de Castelsarrasin - 14 700 € pour 14 personnes sur le secteur de Montauban - 12 600 € pour 12 personnes sur le secteur de Valence d'Agen - 12 600 € pour 12 personnes sur le secteur de Réalville - 12 600 € pour 12 personnes sur le secteur de Montech <p>Soit un budget total de 67 200 € pour les 64 personnes.</p>
<p>Coût par stagiaire</p>	<p>Le taux horaire par stagiaire est de 7,00 € et un parcours individuel de 150 heures de formation s'élève à 1050 €.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p><u>Un partenariat solide et efficace</u></p> <p>AFORMAC, présent dans le domaine de la formation des migrants dans le Tarn et Garonne depuis 2009, est très fréquemment sollicité par d'anciens stagiaires ayant réalisé un premier parcours de formation dans le cadre du dispositif OFII, par des employeurs ainsi que par différents acteurs sociaux du département (assistants sociaux, CIO, Cap Emploi, etc.) pour la mise en place de formations linguistiques adaptées au public migrant. Nous sommes également partenaires d'entreprises d'insertion présentes sur le territoire, comme Montauban Services, avec lesquelles nous travaillons en concertation dans le cadre de la formation de leurs salariées et également lors de la recherche de stages professionnels de nos stagiaires.</p> <p>La mise en place du dispositif FAPI en 2018 et 2019 a permis de répondre en partie à ces demandes de formation linguistique, notamment sur Montauban, Verdun sur Garonne, Réalville, Castelsarrasin et Valence d'Agen concernant notre structure. Grâce à ce dispositif et aux réunions de coordination, le partenariat mis en place avec le CIBC qui gère la plateforme linguistique d'orientation sur le territoire s'est avéré solide et efficace. AFORMAC est prêt à renouveler et développer ce partenariat, qui permet de renforcer l'adéquation entre les besoins en termes de formation linguistique de la population Tarn et Garonnaise et les propositions de formation et qui s'avère très bénéfique pour les stagiaires suivis en formation.</p>

Descriptif de
l'action

En 2018, le **partenariat avec Forum Réfugiés COSI-AMAR** dans le cadre du dispositif OFII mais également pour le **programme ACCELAIR 82** a permis la mise en place d'actions de formation de proximité notamment à Montech et un suivi spécifique des stagiaires. En 2019, **nous travaillons en lien avec Habitat Humanisme** sur la commune de Septfonds, dans le cadre de l'accueil d'un groupe de personnes Yézidis sur le territoire.

Afin de **pallier aux difficultés de mobilité du public**, AFORMAC s'est engagé à **être présent sur l'ensemble du territoire** du département dès lors qu'un nombre minimum de stagiaires ayant des besoins en termes d'apprentissage linguistique a été repéré. **AFORMAC tient à être partie prenante de la dynamique de mobilisation partenariale** sur le territoire du département **au profit des publics** reçus en formation linguistique.

Notre proposition s'appuie donc sur l'évolution des besoins identifiés en termes de formation linguistique au cours de ces dernières années en Tarn et Garonne et tout particulièrement sur **la nécessité d'intégrer les primo-arrivants tant au niveau du champ social et culturel qu'au niveau de l'emploi.**

Objectif de formation : viser l'autonomie des publics

La formation de Français langue étrangère à visée professionnelle doit permettre de comprendre, rédiger, s'exprimer et **interagir en français dans une perspective d'insertion professionnelle**, d'améliorer ses compétences en compréhension et production de l'oral et de l'écrit, mais aussi de **maîtriser les codes socioculturels permettant de travailler en France.**

Objectifs pédagogiques

- **Mettre du sens sur les connaissances et les savoir-faire en français** déjà acquis et les structurer ;
- **Développer les compétences de compréhension-production** orale et écrite en français ;
- Développer ses compétences numériques ;
- Développer une terminologie adaptée au projet d'insertion professionnelle ;
- **Acquérir des compétences de communication par rapport à des besoins professionnels.**

Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont de développer des capacités langagières et des connaissances pour :

- **Favoriser l'inscription dans des démarches d'insertion professionnelle** : savoir identifier les acteurs professionnels locaux (Pôle Emploi, Mission locale, etc.), connaître les organismes de recrutement (intérim, etc.) ;
- **Développer l'autonomie et la valorisation de soi** : savoir se présenter de façon claire et positive ; savoir mettre ses compétences et qualités en avant ; donner une bonne image de soi ;
- **Acquérir des notions de base sur le droit du travail** : connaître ses droits et ses devoirs au niveau professionnel, connaître les règles fondamentales du droit du travail, savoir lire un contrat de travail, un bulletin de salaire, une note d'information ;
- **Développer l'ouverture sur l'environnement économique local et ses métiers en tension** : savoir mobiliser un réseau de professionnels, connaître les secteurs d'activité en tension sur le marché du travail local ;

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser sa candidature : savoir rédiger une lettre de motivation et un CV en lien avec son projet, savoir se présenter lors d'un entretien d'embauche. <p>Méthodes d'intervention pédagogique</p> <p>Diverses approches pédagogiques sont mises en œuvre au cours de la formation :</p> <p><u>Actionnelle</u> : mise en place d'actions en contexte « réel » Exemples : visites du BIJ, d'un centre de formation professionnelle, enquêtes ou recherches, connaissance des transports en commun, contact avec les administrations.</p> <p><u>Communicative</u> : situation de communication familière, partage des expériences et du vécu quotidien des stagiaires. Exemples : simulations et jeux de rôles (entretiens d'embauche), saynètes de la vie quotidienne</p> <p><u>Intégration professionnelle</u> : connaissance de l'environnement socio-économique, des acteurs de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'emploi, connaissance et appropriation des techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, télé-candidature...)</p> <p><u>Citoyenne</u> : connaissance de l'environnement institutionnel, des droits et des devoirs de chacun dans la société, de l'engagement citoyen. Exemples : visites d'entreprises, rencontres des services municipaux, des services sociaux, du rôle des associations.</p> <p><u>Transversale</u> : utilisation de tous les champs de façon collaborative ou individuelle pour faciliter l'acquisition des prérequis nécessaires à une bonne intégration au-delà des compétences langagières (TICE, Internet, savoir-être...).</p> <p>Compétences transversales</p> <p>Les compétences transversales suivantes sont abordées tout au long de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Numérique : utilisation des sites spécifiques (Recherche d'emploi, Formation, Droits et devoirs, TRE, Informations Entreprise...)- Linguistique : situations de communication professionnelles ;- Savoir-être : interagir de façon adaptée avec son environnement. <p>Synopsis de la formation</p> <p>La progression linguistique établie au fil du parcours ainsi que les thématiques abordées permettent à la personne de travailler la langue française au regard de sa future insertion dans le monde professionnel. Trois domaines professionnels (bâtiment, logistique, métiers du nettoyage) seront abordés au fil des 10 modules indiqués dans le tableau ci-après.</p>
------------------------	---

Modules	Contenu de la formation	
Descriptif de l'action	1	<p>Phase d'intégration Positionnement linguistique</p> <p><u>Linguistique</u> : se présenter, parler de son expérience professionnelle passée</p>
	2	<p>Positionnement professionnel Définir ou confirmer son projet professionnel - Expliciter sa motivation Découvrir le monde du travail et les principaux acteurs/outils de la recherche d'emploi</p> <p><u>Linguistique</u> : parler de son projet, rechercher et comprendre des informations sur les besoins en main d'œuvre du territoire</p>
	3	<p>La logistique Découvrir la terminologie spécifique et les différents métiers de ce domaine professionnel - Rencontrer des entreprises du territoire</p> <p><u>Linguistique</u> : comprendre une terminologie spécifique, demander des renseignements et organiser les informations obtenues</p>
	4	<p>Le bâtiment Découvrir la terminologie spécifique et les différents métiers de ce domaine professionnel - Rencontrer des entreprises du territoire</p> <p><u>Linguistique</u> : comprendre une terminologie spécifique, demander des renseignements et organiser les informations obtenues</p>
	5	<p>Les métiers du nettoyage Découvrir la terminologie spécifique et les différents métiers de ce domaine professionnel - Rencontrer des entreprises du territoire</p> <p><u>Linguistique</u> : comprendre une terminologie spécifique, demander des renseignements et organiser les informations obtenues</p>
	6	<p>Adéquation du projet professionnel Mesurer la faisabilité de son projet grâce aux ressources proposées par les acteurs locaux (Emploi Store) / Les besoins en main d'œuvre du territoire</p> <p><u>Linguistique</u> : comparer des informations, exprimer une possibilité</p>
	7	<p>Techniques de Recherche d'Emploi Savoir écrire un CV, une lettre de motivation Savoir présenter son expérience et sa motivation Simulation d'entretien d'embauche et rencontres de professionnels</p> <p><u>Linguistique</u> : savoir présenter son expérience et son projet à l'écrit et à l'oral, convaincre</p>
	8	<p>Les droits et devoirs dans le domaine professionnel La santé au travail</p> <p><u>Linguistique</u> : identifier et traiter une situation problématique, vocabulaire de la santé</p>
	9	<p>L'organisation du quotidien : la mobilité, l'accès au permis, les possibilités de garde d'enfants</p> <p><u>Linguistique</u> : exprimer un besoin, un frein, maîtriser la communication téléphonique</p>
	10	<p>Evaluation finale : niveau linguistique atteint Bilan et plan d'action pour la suite du parcours</p> <p><u>Linguistique</u> : réinvestir à l'oral et à l'écrit le contenu apporté en formation, exprimer son niveau de satisfaction, se projeter dans un avenir proche</p>

Descriptif de
l'action

Module de TRE et rencontres entreprises

AFORMAC propose un **atelier de techniques de recherche d'emploi (TRE)** ainsi que des **rencontres avec des professionnels**.

Les modules de TRE proposent une intervention basée sur la mobilisation des stagiaires et l'apport d'outils méthodologiques. Cet atelier permet d'initier une **dynamique incontournable dans la mobilisation des apprenants** et de leur motivation. Leur participation à la création de leur parcours professionnel doit être mise en place en suivant les premières acquisitions de la langue et de ses codes culturels. Le CV et la lettre de motivation sont alors construits et appropriés au regard du projet de chaque stagiaire, en intégrant les codes indispensables à une communication concise et positive en direction des recruteurs. Des **rencontres avec des professionnels** sont également proposées régulièrement au sein de notre centre de formation. Elles permettent aux stagiaires d'appréhender et de **mieux comprendre le fonctionnement et les attentes des entreprises françaises et de sécuriser leur recherche d'emploi**.

Livrables en fin de formation

Tout au long de la formation de français à visée professionnelle, les stagiaires participeront à l'élaboration :

- D'un lexique intégrant la terminologie spécifique aux trois domaines professionnels suivants : la logistique, le bâtiment, les métiers du nettoyage
- D'un répertoire de professionnels en lien avec ces trois domaines sur leur territoire
- D'un projet professionnel défini
- D'un CV à jour et de modèles de lettres de motivations en lien avec leur projet

Cet ensemble de travaux et documents qu'ils garderont à l'issue de leur parcours de formation sera complété par :

- Une attestation de leur niveau en français en lien avec le Cadre Européen de Référence pour les Langues
- Une connaissance des techniques de recrutement
- Une connaissance des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation : Pôle Emploi / Mission locale...

Outils pédagogiques

Nos 10 ans d'expérience dans l'enseignement du FLE au sein de l'agence AFORMAC de Montauban nous ont permis d'élaborer des **outils pédagogiques adaptés aux besoins de ce public**.

Notre équipe a donc à disposition une large **bibliothèque spécialisée** comportant :

- Des ouvrages de didactiques et des référentiels ;
- Des méthodes FLE / FLI / FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) ;
- Des méthodes d'alphabétisation ;
- Des ouvrages spécialisés dans l'enseignement de la phonétique, la communication, le vocabulaire, la grammaire, l'orthographe ;
- Des ouvrages axés sur la citoyenneté ;
- Des ressources audio et vidéo ;
- Des jeux pédagogiques adaptés à notre public.

Descriptif de l'action

Dans le cadre de cette action de formation, des ressources spécifiques à la découverte des métiers seront proposées aux stagiaires (ONISEP, Pôle Emploi).



Les supports numériques sont également utilisés régulièrement. Des ordinateurs sont mis à disposition des stagiaires lors d'ateliers informatiques axés sur la recherche d'informations en lien avec leur projet professionnel. Les différents sites proposés par Pôle Emploi, notamment **Emploi Store**, permettent aux stagiaires d'effectuer des recherches spécifiques à leur territoire et de recenser les besoins au sein de leur bassin d'emploi.



Exemples de ressources numériques proposées

- Changer de métier : <https://www.youtube.com/watch?v=AS8BJX2hwg>
- Présenter **EMPLOI STORE** : <https://www.emploi-store.fr/portail/accueil>
- Choisir un métier : <https://www.emploistore.fr/portail/services/informationsSurLeMarcheDuTravail>
- Quels métiers, quels employeurs pour mon profil : <https://www.emploi-store.fr/portail/services/quelsMetiersQuelsEmployeursPourMonProfil>
- **Reconnaissance des diplômes** : « CIEP » => « ENIC NARIC »
- Choisir un métier selon son projet : <https://oniseptv.onisep.fr/>
- La bonne formation : <https://www.emploi-store.fr/portail/services/laBonneFormation>
- La bonne alternance : <https://www.emploi-store.fr/portail/services/laBonneAlternance>

- APEC : formation : testez votre projet :
<https://www.emploi-store.fr/portail/services/formationTestezVotreProjet>
- Comment sont accompagnés les demandeurs d'emploi :
<https://www.youtube.com/watch?v=Di4BYo-yyaw>
- S'inscrire ou se réinscrire à Pole Emploi : <https://www.youtube.com/watch?v=cVIV72z1iDY>
- Quand s'inscrire ou se réinscrire à Pole Emploi :
<https://www.youtube.com/watch?v=B0i3nSSyb-g>
- Les réseaux sociaux professionnels :
<https://www.emploi-store.fr/portail/services/bABaReseauxPro>
- Comment rédiger son CV : <https://www.youtube.com/watch?v=ah74HeRwXuQ>
- Rédiger sa lettre de motivation : <https://www.youtube.com/watch?v=cZxIs1LWw8I>
- Comment bien préparer son entretien d'embauche :
<https://www.youtube.com/watch?v=x0xQCTgCS38>
- Les 5 questions récurrentes en entretien : <https://www.youtube.com/watch?v=mkaHfiKoOw>

Les **documents authentiques** (formulaires, courriers administratifs, prospectus, etc.) sont également au centre de notre démarche d'enseignement. Les stagiaires travaillent ainsi directement sur des documents en lien avec leur quotidien.

Date :

FICHE DE LIAISON Plateforme d'évaluation et d'orientation linguistique - CIBC

A renvoyer aux opérateurs et copie :
Conseil Départemental : pti@ledepartement82.fr
Pôle Emploi : f.gauthier@pole-emploi.fr

<p>Prescripteur :</p> <p>Organisme : Nom du référent: Fonction : Agence PE ou MDS : Tél: Mail du référent :</p>	<p>Dates du Contrat d'Engagement Réciproque: Observations:</p>
<p>Nom Opérateur : Nom : CIBC AgirE Tel : 05 63 66 51 37 Territoire d'intervention : Département Mail : info@cibc-agire.fr</p>	<p>Intitulé de l'action : Plateforme d'évaluation et d'orientation linguistique</p>
<p>Bénéficiaire à convoquer par courrier</p> <p>Nom : Prénom : Préciser H/F: Date de naissance : N°CAF ou MSA : Tél : Adresse : Mail : Identifiant PE :</p> <p>QPV (habitant sur un Quartier Politique de la Ville) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	<p>✓ Critères d'entrée</p> <p><input type="checkbox"/> DELD <input type="checkbox"/> BRSA <input type="checkbox"/> ASS <input type="checkbox"/> TH <input type="checkbox"/> - 26 ans <input type="checkbox"/> autres <input type="checkbox"/> Garantie jeune (FSE) <input type="checkbox"/> Réfugié</p> <p>✓ Niveau de formation initiale</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu, <input type="checkbox"/> Enseignement primaire, <input type="checkbox"/> 6ème-5ème, <input type="checkbox"/> 4ème-3ème / C.P.P.N. / SEGPA, <input type="checkbox"/> C.A.P. non acquis, <input type="checkbox"/> C.A.P., <input type="checkbox"/> Autres (éducation spécialisée, scolarité à l'étranger, ...)</p> <p>✓ Pour les personnes d'origine étrangère</p> <p>Pays d'origine : Langue parlée : Nombre d'années de scolarité dans le pays d'origine : Formation(s) linguistique(s) suivie(s) en France : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Communication orale en français : <input type="checkbox"/> aisée <input type="checkbox"/> possible <input type="checkbox"/> Impossible</p>

Orientation par le CIBC vers :

le :

I - Objectifs fixés suite à l'évaluation (à remplir par le CIBC):

II – Parcours de formation (à remplir par l'organisme de formation):

Période de prise en charge :

Non prise en charge :

- motif :
- information faite au service insertion, au prescripteur, au CIBC
le :

Dates des rencontres :

Résultats obtenus évalués par les organismes de formation :

En cas d'abandon avant la fin de l'action envoi au prescripteur

FREINS IDENTIFIES en début de parcours	FREINS LEVES au cours de l'accompagnement	FREINS RESTANTS A LEVER

III - Conclusions et perspectives (à remplir par le CIBC):



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 31/01/2020
Reçu en préfecture le 31/01/2020
Affiché le 03/02/2020
ID : 082-228200010-20200121-CP2020_01_7-DE

GESTION DES ABSENCES DANS LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DU FAPI 2019

I/ Délais et modalités de convocation au 1er entretien

- Envoi d'un courrier de convocation par l'opérateur au bénéficiaire, dans les 15 jours qui suivent l'envoi de la fiche de liaison par la Plateforme.
Le courrier peut se doubler d'un appel téléphonique.
- En cas d'absence au premier RDV, (justifiée ou non), l'opérateur établit un courrier de relance / doublé si possible d'un appel téléphonique.
- En cas d'absence au second RDV :

cas n° 1	cas n°2
<u>Absence justifiée (*)</u> 1 nouveau RDV est fixé par l'opérateur	<u>Absence non justifiée</u> Information au service Insertion + Plateforme pour suite à donner ↓ Convocation en EP

II/ Absences au cours de l'accompagnement

- Chaque absence doit être signalée et justifiée (*)
- Une absence non justifiée doit être signalée au prescripteur et au service Insertion pour suite à donner et éventuelle convocation en Equipe Pluridisciplinaire
- Les absences - même justifiées, doivent être systématiquement signalées sur la fiche de liaison du bénéficiaire, au moment du bilan.

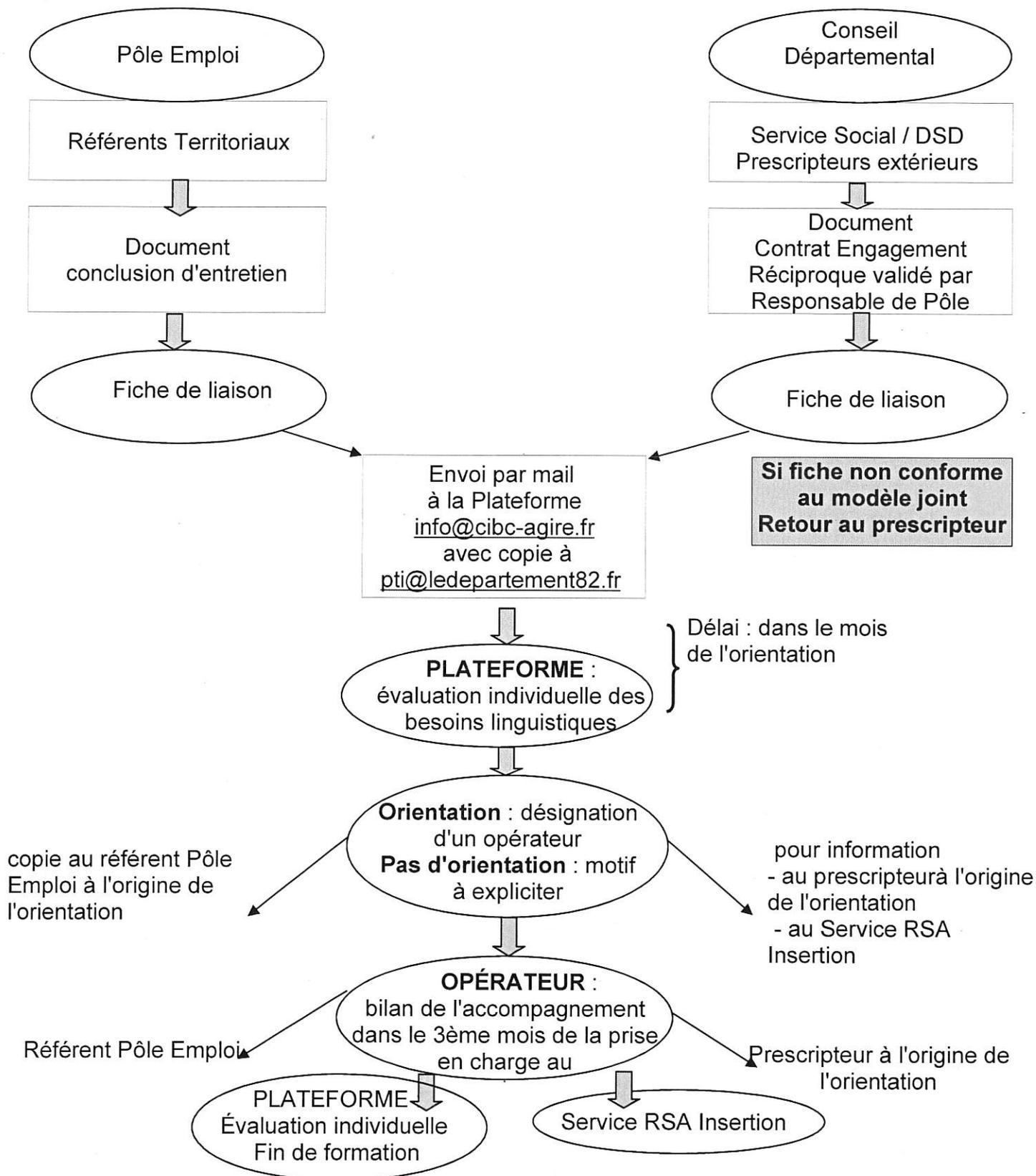
Les justificatifs d'absence (*)

- maladie (arrêt de travail pour les DE et certificat médical pour les BRSA)
- enfant malade (attestation médicale nécessitant la présence du parent)
- événements familiaux (naissance/mariage/décès)
- entrée en formation
- entretien d'embauche

A noter : Tout autre évènement de type exceptionnel (retard, panne, accident, problème de transport...) devra être systématiquement signalé et notifié au moment du bilan.



Schéma de prescription des actions FAPI 2019 Conseil Départemental 82



A l'issue de son bilan de fin de formation, la Plateforme transmet ses conclusions au Service RSA Insertion et au prescripteur.